



Dimanche au Bourget : une affaire A.C.A.blante





Les faits

Dimanche dernier, le 18 juin, des agents du Bourget en mission sur le site du SIAE (Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace) ont été pris à partie par une équipe de vigiles de la société A.C.A, sensée assurer la sécurité des lieux. Ces agents, évidemment **porteurs de tous les badges et autorisations nécessaires** à l'exercice de leur mission, ont pourtant été victimes de ce qu'on ne peut considérer autrement que comme une agression de la part d'une société de « sécurité » privée.

En entrant sur le site du Salon, le véhicule de service, porteur d'un badge « Services de l'État toutes portes », a d'abord été passé au détecteur de métaux.

Ensuite, il a été **exigé des agents qu'ils se soumettent à des fouilles et des palpations**. Ceux-ci ont évidemment refusé, et un certain Christophe A., apparemment « responsable », si on ose dire, de ce point de passage, a pris leurs identités en plus des scans et photos des badges, afin de soit-disant « *les vérifier auprès du PCC* ».

Les agents ont **contacté leur chef de service**, afin de rendre compte, comme il se doit, de la situation.

Mais le sieur A. n'a pas daigné lui parler, mettant en doute, du haut de sa sûrement grande expérience de gros bras de service, la parole des agents et par conséquent leur assermentation.

Par contre, il a soumis, sans le moindre droit à le faire, les agents à une **série de questions « d'usage »** sur la pertinence de leur présence sur le site.

A-t-il compris quelque chose aux réponses apportées ? En tout cas l'incident, si on peut parler ainsi de cet acte grave, aura duré **une heure en tout**, heure durant laquelle les agents auront fini à l'intérieur du véhicule, **cernés par une dizaine d'employés** de la société A.C.A.

Enfin, comble du scandale, la Police Aux Frontières (**P.A.F.**) **arrivée sur place demandera aux agents de faire demi tour** (!) et de passer par une autre porte.



Ce que nous en pensons

Ces actes sont purement et simplement un scandale.

C'est une **remise en cause de l'assermentation** des agents des douanes, mais c'est aussi une remise en cause des badges dont disposent les agents et le véhicule de service, donc de la compétence de l'autorité qui les délivre.

C'est une **atteinte inadmissible à l'État** et à ses pouvoirs de contrôle. Les agents des douanes, contrairement aux **guignols** aux incompetents de la société A.C.A, ont TOUTES les raisons et TOUS les droits d'être sur le site du Salon, quand ils le veulent, sans que le contrôle aux entrées ne soit autre chose qu'un simple « *bonjour, merci pour les badges, bonne journée* ».

En fait les agents ont même, avec leurs badges aéroportuaires, largement plus de droits d'accès à l'aéroport et au site du Bourget que la pseudo-sécurité d'A.C.A.

Pour être honnêtes, quand cette affaire à été portée à notre connaissance, certains à SOLIDAIRES Roissy, un peu énervés d'apprendre ce genre de chose, auraient pu regretter l'époque bien lointaine, où cet « incident » aurait pris fin avec l'exposition de l'importun au pilori...

Plus sérieusement, nous sommes ici clairement dans le cas d'un **déni de l'autorité** et des pouvoirs de l'État, et qui doit être compris comme tel et non comme quelque chose qui relèverait d'une simple incompréhension.



De ce que pense la haute administration

Il se trouve que 2 jours après ces événements inqualifiables, un CHSCT Plénier se tenait à Bobigny.

Mis au courant de « l'incident » en préalable, la DI a assuré de son « *soutien* » les agents et va « *tâcher d'en savoir plus* ». Le **Président du CHSCT93** (DDFIP93) a lui trouvé l'incident « *totalelement anormal* » et « *inadmissible* ». Et nous sommes bien d'accord avec eux.

Par contre, le président du CHSCT a supposé qu' « *un risque attentat [entraînant des] surréactions avec une procédure mal calibrée* » pourrait peut-être expliquer les faits. Oui, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas la question.

Si le président du CHSCT a raison, cela signifie tout simplement que **la société A.C.A. n'est pas capable d'assurer correctement la sécurité du site**, en décidant, en totale illégalité, de bloquer des agents des Douanes munis de toutes les autorisations nécessaires pendant une heure avec une dizaine de vigiles.



Sécurité : une privatisation absurde

Par ailleurs, il y a quelques années, une rumeur avait couru au SIAE, assurant que la moitié des vigiles présents avaient été renvoyés, pour cause de casier judiciaire non vierge.

De là à dire que la 1^{ère} mesure de sécurisation du site du Salon serait de le confier à des agents de l'État assermentés, policiers ou gendarmes, voir douaniers (encore que ce ne soit pas a priori une mission douanière) il n'y a qu'un pas, que nous franchissons allègrement.

Voilà en effet où peuvent conduire des politiques de réduction des effectifs, et consécutivement, de délégation de tâches régaliennes à des entreprises privées : à l'affaiblissement de l'État, à sa réduction à une persona non grata que l'on peut allègrement piétiner.

Avec en prime pour ses représentants un sentiment d'humiliation bien compréhensible (« *Nous avons eu le sentiment d'avoir été pris pour des "hors-la-loi"* », nous confiait un des agents concerné).

C'est que nous avons tous à cœur le service de l'État et sa dignité, qui ne peut être que bafoué par ce genre d'attitude.

Évidemment, le fait que les collègues en question étaient des OP/CO en civil et non des SURV en tenue et armés n'a pas dû faciliter la compréhension des vigiles.

Mais la société A.C.A. n'est pas payée pour entendre des exposés sur l'organisation des douanes, elle n'est là que pour faire son travail, travail qui consiste à faire passer les agents assermentés et porteurs des badges et de leurs Commissions d'emploi sans autre commentaire que « *bonne journée* ».



Une division absente, mais menaçante...

Si d'un point de vue matériel, le Salon du Bourget s'est relativement bien passé (voir le compte-rendu de la visite du CHSCT du 7 juin 2017), il n'en n'a donc pas été de même pour ce qui demeure le **problème récurrent des collègues au fil des années : la question des badges et donc de la libre circulation des agents sur leur lieu de travail.**

À ce propos, nous venons d'apprendre que le **nouveau divisionnaire Fret Nord, responsable du Bureau du Bourget, aurait rappelé à l'ordre les agents**, suite à leur absence de l'antenne du bureau sur le Salon le vendredi 16 juin dernier.

Rappelons que cette absence était due à la non réception des badges-véhicules personnels par les agents, et ce malgré des demandes répétées auprès de toutes les instances possibles, divisionnaire compris.

Rappelons que cette absence n'a duré qu'une demi-journée, qu'elle s'est faite en concertation avec les déclarants, que le chef du BC était prévenu, et que ce dernier a prévenu la division. De sorte que personne n'a été lésé.

Il n'était pas question pour les agents de faire deux aller-retours dans la journée à pied, c'est-à-dire en tout deux heures de marche, et c'est tout à fait compréhensible, sauf a priori pour le divisionnaire Nord.

Celui qui n'a donc pas été capable de résoudre un problème important pour les agents et la bonne marche du service vient donc ensuite leur faire la morale et les menacer. C'est inacceptable, et de surcroît ridicule. Il n'y a évidemment pas eu abandon de poste puisque les agents étaient présents au bureau, à leurs postes habituels.

Il y a par contre un cas manifeste d'abandon d'agents, d'abandon devant les premières difficultés rencontrées, d'incapacité à leur fournir le soutien matériel et moral qu'ils sont en droit d'attendre de leurs supérieurs. Car *in fine*, c'est bien à cela qu'elle sert, la hiérarchie. À soutenir les agents dans leurs missions. À faire en sorte qu'ils puissent faire leur travail le mieux possible. Et sûrement pas à se défilier devant leurs demandes normales pour ensuite les réprimander.

Au fait, qu'a à dire monsieur le divisionnaire sur l'incident inadmissible du dimanche 18 ? Il est venu voir les agents le lendemain lundi 19, mais « *pour leur remonter les bretelles* », selon l'expression de nos collègues.

Pour lui, des agents refusant une marche de deux heures pour rejoindre une annexe provisoire du bureau est donc plus grave que des agents immobilisés une heure durant par des vigiles qui n'ont aucun droit à le faire.

Pour lui, refuser sa petite autorité locale est plus grave que bafouer l'État dans son rôle et ses missions.

Conception pour le moins intéressante de sa fonction et des priorités qu'elle induit...

Qu'un divisionnaire ne soit pas à la hauteur de son poste, c'est quelque chose qui n'est pas nouveau. Mais qu'ensuite il fasse du « caporalisme à la petite semaine », nous ne l'accepterons pas.

Pour conclure : les mesures à prendre

Pour nous, nous sommes ici en présence d'un cas évident d'opposition à fonction (article 53 du Code des douanes¹).

Assurés du soutien de la Direction aux agents, **nous demandons a minima que l'autorité responsable de la sécurité du site, c'est-à-dire la Préfecture**, soit :

- saisie de l'affaire,
- demande des explications claires et détaillées à la société A.C.A,
- lui rappelle le plus fermement possible la conduite attendue d'elle et de ses employés en présence d'agents assermentés porteurs de tous les badges nécessaires,
- lui rappelle également qu'il est clairement et explicitement interdit de :
 - procéder à des fouilles sur un véhicule des douanes,
 - à des palpations sur des agents en service
 - ou à mettre en doute la parole d'agents assermentés,
- fournisse également à la DI des explications sur la conduite pour le moins baroque de la PAF. De qui on aurait davantage compris un menottage généralisé des vigiles pour explications compris un invitation à la Douane à passer ailleurs.

Enfin, **nous demandons naturellement également que la société A.C.A** présente ses plus plates excuses :

- à la fois à l'administration des Douanes
- et aux agents qui furent concernés par ce dérapage inacceptable.

Si ce minima n'est pas possible, au vu de la gravité des faits, une action en justice devra être envisagée.

Le 29 juin 2017



Le Titre de Circulation Aéroportuaire ?

Un badge officiel délivré par la préfecture ?

Un badge n'ayant surtout visiblement plus guère de valeur durant le Salon du Bourget :

- l'organisateur du Salon délivre un autre badge pour accéder au site du Salon !

- il fait partie d'un des badges refusés inélégamment par l'équipe de la société A.C.A. le 18 juin dernier aux agents du bureau de contrôle des Douanes du Bourget.

¹ **Art 53 du CDN** : 1. Les agents des douanes sont sous la sauvegarde spéciale de la loi. Il est défendu à toute personne :
a) de les injurier, de les maltraiter ou de les troubler dans l'exercice de leurs fonctions ;
b) de s'opposer à cet exercice.